

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION

Année 2021
Séance du 30 juin 2021

N° 68

Objet : Demande de subvention
au titre du FNADT-Rebond sur
les travaux de l'établissement
thermal

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION

L'an deux mille vingt et un le trente du mois de juin à dix-sept heures, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le 22 du mois de juin 2021, s'est réuni au complexe sportif des Lauzières à CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO

Est nommé secrétaire de séance : FONTAINE Sonia

Étaient présents :

ACCIAI Bruno, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, BAILLE Denis, BELMONTE Sylvie, BENOIT Gérard, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BOYER Christian, CATILLON Pierre, CAZERES Benoit (jusqu'au rapport n° 39), CHABAL CALVI Nadia, CHALVET Gilles (jusqu'au rapport n° 53), COSSERAT Sandrine, DECROIX Hugo, DEORSOLA Jean Paul, ESCLAPEZ Nathalie, EYMARD Max, FLAERT Claude, FONTAINE Sonia, GALLY France, GRANET BRUNELLO Patricia, ISNARD AUBERT Laurence, ISNARD Mireille, JOUVES Marc, KUHN Francis, LAQUET Laura, MOULARD Damien, OBELISCO Francine, OGGERO BAKRI Céline, PARIS Mireille, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PEREIRA Georges, PIERI Bernard (à partir du rapport n° 23), PROUST Brigitte, REINAUDO Gilbert, REYNAUD Patrice (jusqu'au rapport n° 53), RISSO Gilbert, SANCHEZ Pierre Bernard, SAVORNIN Béatrice, SEGOND Claude, TEYSSIER Bernard, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick, ZANARTU HAYER Italo

Étaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
COCHET Brigitte a donné pouvoir à KARCHE Eliette
COMTE Jean Paul a donné pouvoir à GERACE Isabelle
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à DONNIER Luc (jusqu'au rapport n° 56)

Étaient représentés :

AUZET Guy a donné pouvoir à JOUVES Marc
BARDIN Chantal a donné pouvoir à ZANARTU HAYER Italo
CAZERES Benoit a donné pouvoir à ESCLAPEZ Nathalie (à partir du rapport n° 40)
ESTIENNE Claude a donné pouvoir à BENOIT Gérard
FIGUIERE Marie José a donné pouvoir à PAUL Gérard
GONCALVES Gilles a donné pouvoir à FONTAINE Sonia
ISOARDI Delphine a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert
MAGAUD Nathalie a donné pouvoir à CHALVET Gilles (jusqu'au rapport n° 53)
MULLER Emmanuel a donné pouvoir à COSSERAT Sandrine
PIERI Bernard a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia (jusqu'au rapport n° 22)
POURCEL Simone a donné pouvoir à VIVOS Patrick
TEYSSIER Eliane a donné pouvoir à Francis KUHN
UGHETTO Wendy a donné pouvoir à VILLARD René
VOLLAIRE Nadine a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine

Étaient excusés :

| | |
|--------------------|-------------------|
| AUZET Éric | FLORES Sylvain |
| BALIQUE François | GRAVIÈRE Remy |
| BASSET Françoise | ISOARD Christian |
| BAUDOUI Marie Anne | MAGAUD Marie José |
| BONDIL Marc | POSTEL Chrystelle |
| BOURIAC Jean Marie | REBOUL Childéric |
| CROZALS Florent | SEVENIER Jean |

REÇU EN PREFECTURE
le 05/07/2021

Agglomération Provence Alpes Agglomération

Monsieur Claude SEGOND, rapporteur, expose ce qui suit :

Dans le cadre du Plan de relance, une enveloppe particulière du FNADT, baptisé FNADT-Rebond est accessible aux territoires. En tête de liste des projets prioritaires figure le thermalisme.

Au titre de sa compétence additionnelle « Gestion d'équipements touristiques », Provence Alpes Agglomération assure la gestion de l'établissement thermal de Digne-les-Bains, qui constitue un équipement central de sa stratégie touristique et de son positionnement de territoire de pleine santé.

Pour les années à venir, plusieurs investissements nécessaires sont dès aujourd'hui identifiés sur notre établissement thermal.

1^{er} Phase – 2021 : Travaux de couverture de l'escalier central des thermes de Digne-les-Bains et création d'une sortie de secours

Le Conseil d'agglomération a approuvé en début d'année 2021 un programme de travaux consistant à couvrir l'escalier central des thermes et à créer un nouvel escalier de secours (délibération n°33 du 17 février 2021). L'objectif est d'améliorer la circulation des utilisateurs du lieu, en lien avec le développement des activités thermales après l'ouverture du spa à l'été 2021.

Le Conseil d'agglomération a simultanément décidé du dépôt d'une demande de subvention au titre de la DETR à hauteur de 60% du coût des travaux. Cette demande a été acceptée par la Préfecture et Provence Alpes Agglomération s'est vue attribuer la subvention demandée par un arrêté daté du 21 avril 2021. Aujourd'hui, notre agglomération peut prétendre à 20% supplémentaires de subvention sur cette opération au titre du FNADT-Rebond.

Le plan de financement prévisionnel actualisé de cette première phase deviendrait le suivant :

| | |
|--|-------------|
| Dépenses H.T..... | 82 509,50 € |
| Recettes H.T..... | 82 509,50 € |
| Dont : | |
| - Subvention État – DETR (60 %)..... | 49 506,00 € |
| - Subvention État – FNADT REBOND (20 %)..... | 16 501,60 € |
| - Autofinancement PAA (20 %)..... | 16 501,90 € |

2^{ème} Phase – 2022-2023 : Travaux de rénovation complète des deux piscines

Élément central et indispensable au fonctionnement de l'établissement thermal, les deux piscines nécessitent des travaux de rénovation complète pour des raisons de sécurité des ouvrages et de montée en gamme des équipements. Une première étude de programmation peut être réalisée en interne et déboucherait sur le recrutement d'un maître d'œuvre à la fin de l'année 2021. Au vu du montant prévisionnel conséquent de ces travaux et de l'importance de notre établissement thermal à l'échelle régionale, le Conseil régional SUD-PACA a inscrit cette opération dans le projet de convention territoriale d'application du Contrat d'avenir par délibération du 23 avril 2021.

REÇU EN PREFECTURE

le 05/07/2021

Direction des services régionaux de la Préfecture

99_DE-004-200067437-20210630-68_30062021

Le plan de financement prévisionnel de cette seconde phase serait le suivant :

| | |
|--|-------------|
| Dépenses H.T..... | 2 400 000 € |
| Recettes H.T..... | 2 400 000 € |
| Dont : | |
| - Subvention Région Contrat d'avenir (25 %)..... | 600 000 € |
| - Subvention État – FNADT REBOND (8 %)..... | 192 791 € |
| - Autofinancement PAA (67 %)..... | 1 607 209 € |

Il vous est proposé :

- D'approuver les deux phases de ce projet d'investissement et leurs plans de financement
- D'autoriser la Présidente ou son représentant à déposer les demandes de subvention et à engager toutes les démarches afférentes.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION
Après en avoir délibéré et procédé au vote
Approuve les propositions présentées
A l'unanimité
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO

REÇU EN PREFECTURE

le 05/07/2021

Agglomération Provence-Alpes-Côte d'Azur

99_DE-004-209067437-20210630-00_00062021

